

gnier aux indigènes non-seulement les vérités chrétiennes, mais aussi les arts utiles et pratiques des nations civilisées. Ils ont appris de l'un d'eux, le P. Sedans, la manière de construire de bonnes maisons, au lieu des abris grossiers qui leur suffisaient au temps de leur sauvagerie.

Voilà les nobles ouvriers contre lesquels la franc-maçonnerie a réussi à exciter la défiance d'abord, puis la haine d'une partie des indigènes, à l'aide de ses moyens ordinaires, le mensonge, la diffamation, la calomnie, l'appel aux plus mauvaises passions.

Une lettre de Ponce, Porto Rico, au *Pilot*, de Boston, annonce que le conseil municipal de cette ville, le jour même de la prise de possession par les troupes américaines, et sous prétexte de se conformer à l'esprit de liberté (?) tel qu'entendu aux Etats-Unis, où l'Etat et l'éducation sont sécularisés, a donné avis à cinq Sœurs qui étaient employées comme institutrices dans les écoles, d'avoir à déménager dans un délai de deux heures. Résultat : 300 enfants qui vagabondent dans les rues sans recevoir d'instruction.

Les Sœurs avaient obtenu une enquête sur les progrès réalisés dans les écoles tenues par elles depuis quatre ans et l'enquête avait établi que, sous le rapport du progrès fait par les élèves et de leur bonne conduite, ces écoles soutenaient très avantageusement la comparaison avec les meilleures écoles privées.

Et voilà la récompense que les bonnes Sœurs en recueillent !... N'est-ce pas qu'il est joli, le régime américain ?

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous publions cette semaine plusieurs documents pontificaux très importants.

Le discours prononcé par Léon XIII à l'occasion des fêtes de Noël a été appelé *le discours du trône du Pape*. Tous les termes en sont à peser.

—Le Souverain Pontife a accepté le rôle d'arbitre dans un conflit survenu entre les républiques d'Haïti et de Saint-Domingue.

Ce rôle lui avait été offert depuis un certain temps, mais il l'avait jusqu'ici refusé parce que les conditions qu'on lui voulait imposer ne lui laissaient pas la liberté complète de son jugement. Les deux républiques s'en sont finalement remises à sa complète discrétion.